



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 80294

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le calcul du montant de l'allocation aux adultes handicapés lorsque les bénéficiaires perçoivent le minimum vieillesse. En effet, lorsque le montant du minimum vieillesse est revalorisé, il apparaît que cette augmentation est totalement déduite de l'AAH. En conséquence, malgré la revalorisation du minimum vieillesse, le niveau de ressources des allocataires de l'AAH stagne. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour permettre aux bénéficiaires de l'AAH de bénéficier de la revalorisation du minimum vieillesse.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80294

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6288

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)